

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-4-8-2

Séance du vendredi 11 avril 2014

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUTEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente.
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-8-3 du 13 mars 2014 relative à la politique des actions éducatives et de la jeunesse en 2014.
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 approuvant le budget primitif du Département pour 2014
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 16 328 € sera prélevée sur le programme E755, chapitre 65, fonction 21 ou 221, nature 6574 ou 65737, code programme 26271 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions